

DOSSIER DE CANDIDATURE UNESCO

SEMINAIRE TECHNIQUE « NA PAPA E VA'U »

(5-9 DECEMBRE 2011, TAPUTAPUATEA, RA'IATEA)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

& RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

1. Le 1^{er} séminaire technique relatif au dossier de candidature UNESCO du Marae Taputapuatea organisé par l'association culturelle Na Papa e Va'u siégeant à Opoa, s'est tenu à la Maison paroissiale de l'Eglise Protestante Ma'ohi du district de Avera, Commune de Taputapuatea, du 5 au 9 décembre 2011.
2. Ce séminaire a vu la participation de certaines autorités locales concernées (Maires de Taputapuatea et Uturoa), de représentants du ministère national de l'Ecologie et du Développement durable du gouvernement de la République française, de représentants des 2 ministères de la Culture (MCA) ainsi que de l'Environnement (MED) du gouvernement de la Polynésie française, de représentants du Département de la Culture du gouvernement des Iles Cook, de leaders traditionnels de la Chambre royale des Iles Cook, ainsi que d'universitaires et d'experts scientifiques en provenance de Polynésie française, de Hawaï'i, d'Australie, de Nouvelle-Calédonie et des Iles Cook composant le Conseil d'experts du dossier de candidature Taputapuatea prévu à l'arrêté 1475/CM du 17 septembre 2009.
3. Plusieurs membres de l'association Na Papa e Va'u, dont son Bureau exécutif, ainsi que des représentants du Bureau de l'association des descendants de la lignée royale Tamatoa des ISLV, quelques membres de la société civile de Rai'atea et de la paroisse protestante de Avera ont également pris part librement aux travaux dudit séminaire.
4. Toutes les délégations participantes ont exprimé leurs remerciements à l'égard du Gouvernement de la Polynésie française et du Fond Pacifique 2011 (géré par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) en tant que co-financeurs de l'événement, ainsi que leur profonde solidarité envers le Bureau et les membres de l'association Na Papa e Va'u pour avoir pris et réussi cette initiative exceptionnelle, qui s'inscrit notamment :
 - dans le cadre du soutien du gouvernement polynésien exprimé à travers l'arrêté du Conseil des Ministres n° 1477/CM du 17 septembre 2009 portant création d'un « **Comité de pilotage** » en faveur des deux candidatures de nomination UNESCO des sites de Taputapuatea et des Iles Marquises,
 - en application de l'arrêté subséquent du Conseil des Ministres n° 1475/CM du 17 septembre 2009 définissant le cadre réglementaire applicable au dossier UNESCO du site Taputapuatea, portant création d'un « **Comité de gestion** » (présidé par le Maire de Taputapuatea et dont le secrétariat est assuré par l'association Na Papa e Va'u), un « **Conseil d'experts** » (coordonné par un

Chef de projet) composé de 2 collèges naturel et culturel, et enfin un « **Comité rédactionnel** » ;

- parmi les actions concrètes de la Polynésie française figurant au « **Plan d’Action Pacifique 2010-2015** » de l’UNESCO établi à Maupiti lors de l’Atelier UNESCO du Patrimoine Mondial des Iles du Pacifique qui s’est tenu en novembre 2009, et adopté par le Comité du Patrimoine mondial de l’UNESCO à sa session 2010 à Brasilia, Brésil ;
 - dans la mise en œuvre du 5^{ème} objectif stratégique de l’UNESCO relatif au **rôle des communautés** (« Community ») dans la mise en œuvre de la Convention internationale UNESCO de 1972 sur la préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;
 - dans le prolongement de la convention n° 370 10 signée le 3 décembre 2010 entre l’Etat et la Polynésie française relative au financement du recrutement d’un bureau d’études chargé de la **maîtrise d’ouvrage** dans le dossier de candidature UNESCO du site Taputapuatea ;
 - dans le prolongement du processus **d’appel à candidatures** lancé par le MCA et ayant abouti à la désignation du **bureau d’études** « GIE Océanides » basé en Nouvelle Calédonie, qui sera chargé de la rédaction du dossier technique de nomination (aux côtés du Chef de projet & du Conseil d’experts, du Comité de gestion) en s’assurant de **l’implication de la population locale** concernée.
5. Le programme du séminaire technique est annexé au présent document de synthèse, pour information.
 6. Les différentes délégations invitées au séminaire ont été hébergées en pension complète dans trois pensions de famille sélectionnées sur la côte Est de l’île de Ra’iatea grâce au budget du séminaire. L’hébergement et la restauration des deux agents du SCP et du conseiller technique du MCA ont été principalement pris en charge par ce ministère. Sur le lieu du séminaire, les déjeuners ont été assurés grâce aux services d’un traiteur privé pris en charge par l’association Na Papa e Va’u grâce au budget du séminaire.
 7. Les dépenses afférentes aux vols internationaux et domestiques des invités (hors agents du SCP et conseiller technique du MCA), ainsi que leurs différents transferts locaux, ont été coordonnées par l’association Na Papa e Va’u au moyen de prestataires locaux (Tahiti, Ra’iatea) et prises en charge par le budget du séminaire.

CONTEXTE DU PROJET UNESCO

8. Pour mémoire, le marae Taputapuatea a pour la toute 1^{ère} fois été destiné à une candidature sur la liste du Patrimoine mondial de l’UNESCO en 1997, sous l’impulsion du Président du Territoire de la Polynésie française de l’époque. Aucune médiatisation de ce projet n’avait toutefois eue lieu en ce sens, et la population locale n’avait pas été consultée ni associée au projet ;

9. Ce premier projet a vu le jour au terme du grand rassemblement des pirogues océaniques qui s'était tenu en 1995 sur le site de Opoa, qui faisait lui-même suite à une opération de restauration complète des 3 marae Taputapuatea, Hauviri et Hititai de la pointe Matahiraiteraï par le C.P.S.H. (Centre Polynésie des Sciences Humaines) relevant du S.C.P. actuel ;
10. A l'époque, cette candidature UNESCO était intervenue en concurrence avec celle du dossier des Iles Marquises défendu depuis les années 1990 par feu Lucien Kimitete, leader marquisien de Nuku-Hiva, cofondateur de la Fédération « Motu Haka o te Henua Enana » et conseiller à l'Assemblée Territoriale de PF entre 1996 et 2001. C'est d'ailleurs sous son impulsion politique que le dossier des Iles Marquises fut inscrit sur la liste indicative des sites français à classer au Patrimoine mondial, en tant que site naturel ;
11. En 2001-2002, le dossier de candidature UNESCO du marae Taputapuatea avait obtenu une résonance favorable de la part du Secrétariat d'Etat à l'Outremer à Paris, ainsi qu'il ressort d'un échange de courriers avec le Président du Territoire de la PF de l'époque ;
12. Un projet de développement des Iles-sous-le-Vent était mis en place par le Gouvernement polynésien de l'époque autour de cette candidature discrète : construction d'une rocade derrière la ville d'Uturoa, aménagement d'une nouvelle Gare maritime autour du port d'Uturoa, investissements défiscalisés en faveur de 2 paquebots (« Renaissance ») spécialement affrétés pour desservir les Iles sous le Vent, réfection des routes de ceinture de l'île de Ra'iatea, etc. ;
13. Mais les populations locales n'avaient pas été directement associée ni impliquée dans ce projet piloté depuis Tahiti ;
14. Les épisodes politiques majeurs des 23 mai 2004 et suivants ont eu raison d'un tel projet qui n'avait du reste pas officiellement vu le jour en tant que tel auprès du grand public ;
15. Courant 2004-2005, quelques fouilles irrégulières étaient réalisées directement sur le marae Taputapuatea ainsi que sur ses alentours, par une association environnementale de Ra'iatea qui n'avait pas obtenu d'autorisation ministérielle pour ce faire. Heureusement, aucune poursuite ne fût cependant lancée à l'encontre des impétrants ;
16. A partir de novembre 2005, une commission de la « Jeune Chambre Economique de Tahiti » (JCET) était créée à l'initiative de M. Richard Tuheiava avec pour but de sensibiliser la communauté polynésien à l'importance de la **valeur de préservation du patrimoine culturel et naturel polynésien** ;
17. En février 2006, ladite commission JCET avait décidé de lancer une action en trois volets :
 - 1) l'inscription du site du Marae international Taputapuatea sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en tant que « moteur » d'une démarche de préservation globale du patrimoine culturel ma'ohi ;
 - 2) l'organisation du Forum International du Patrimoine du Pacifique (FIPPAC) à Tahiti sous le patronage de l'UNESCO ;
 - 3) l'élaboration d'un « kit d'éducation des Jeunes au patrimoine culturel et naturel polynésien » à destination des écoles primaires du Pays.

18. C'est ainsi que pour la seconde fois, et sans le moindre lien avec la première qui fût avortée au plan politique, le complexe sacré de marae de Opoa devenait à nouveau le cœur d'une démarche de nomination sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO cette fois-ci à partir d'une initiative associative (JCET) et axée autour de l'importance de la valeur de préservation du patrimoine culturel et naturel ma'ohi ;
19. Une association culturelle « Na Papa e Va'u » (trad. « Les huit pierres de fondation ») composée d'anciens et d'habitants de Opoa, Ra'iatea, était créée le 10 mai 2006 à Opoa à la suite d'une rencontre avec la JCET, qui est à l'initiative du second projet de candidature ;
20. Le dossier de candidature était officiellement transmis à l'association Na Papa e Va'u au mois de septembre 2007, date de la charte de transmission de projet signée par la JCET ;
21. Durant cette période de transition, le projet de candidature UNESCO était présenté et expliqué à la **quasi-totalité de la population locale de Opoa**, voire à celle de la Commune de Taputapuatea, au moyen de nombreuses réunions de sensibilisation publiques co-organisées par le JCET et l'association Na Papa e Va'u. Des réunions publiques étaient aussi organisées dans les communes de Uturoa et de Tumaraa courant 2007 ;
22. Le projet de candidature UNESCO du complexe sacré de marae d'Opoa, incluant le marae Taputapuatea, a aussi été présenté devant différents forums régionaux et nationaux (FIPPAC 2007 de la JCET, Ateliers UNESCO du Patrimoine mondial des Iles du Pacifique 2007 et 2008, Formation internationale à la gestion de sites patrimoniaux à Cluny, France 2007, Conférence ICOMOS Australia 2008, Colloque ICOMOS France au Pas-de-Calais 2008, etc.). Ces échanges a permis au dossier Taputapuatea d'évoluer techniquement et de s'affiner en fonction des contraintes et critères internationaux en vigueur ;
23. Dans le même temps, un important réseau de soutiens technique et coutumier était développé autour de la nouvelle candidature UNESCO du site de Opoa, tant auprès des partenaires institutionnels à Paris qu'auprès des organismes consultatifs de l'UNESCO (ICOMOS, IUCN), sans oublier les représentants coutumiers des Iles Cook et d'Aotearoa-NZ ;
24. Entre septembre 2007 et septembre 2008, l'association Na Papa e Va'u a été à l'initiative de 3 cérémonies de jumelages culturels avec Hawai'i, Aotearoa-NZ et Rapa Nui (Iles de Pâques), en vue d'obtenir un soutien de représentants coutumiers ou culturels idoines ;
25. Ceci s'est fait avec le soutien logistique et matériel de la commune de Taputapuatea et toujours en étroite coopération avec la Mairie-déléguée de Opoa. Ces différentes actions ont permis de réhabiliter progressivement les protocoles culturels d'accueil traditionnels sur le site Te Pô (passe, rivage, marae, etc.);
26. En septembre 2007, un grand rassemblement royal s'est tenu sur le Marae Taputapuatea à l'origine du « Conseil coutumier royal », association loi 1901 basée à Tahiti et présidée par M. Joinville Pomare, durant lequel plusieurs délégations du Pacifique, dont celle de Aotearoa-NZ, ont participé : au terme de ce rassemblement, une déclaration solennelle fût signée par les délégations royales présentes, reconnaissant notamment la valeur exceptionnelle du site et prévoyant de futures rencontres identiques sur celui-ci ;

27. Courant juin 2009, le site du marae Taputapuatea était déjà présenté par M. Richard Tuheiava, en sa qualité de sénateur de la Polynésie française, au Comité des Biens français à Paris, pour examen préalable à son inscription sur la liste indicative française. Le principe de cette inscription préparatoire était acquis à partir de cette période mais il fallait harmoniser l'intégration nationale de ce nouveau dossier culturel avec l'autre projet UNESCO polynésien (Marquises) déjà listé depuis 1996 en tant que site naturel ;
28. En septembre 2009, le gouvernement de la Polynésie française, par son Conseil des Ministres, adoptait plusieurs arrêtés CM posant officiellement sa volonté politique de soutenir les deux dossiers de candidature UNESCO, celui des Iles Marquises et celui du site Taputapuatea, et structurant techniquement et administrativement le cadre de travail ;
29. A partir de cet engagement gouvernemental de la Polynésie française, les choses se sont accélérées localement ;
30. Le 8 octobre 2009, s'est tenu le tout premier « **Comité de gestion** » du dossier Taputapuatea à la Mairie de la commune du même nom, sous l'égide du Ministre de la Culture M. Joseph Kaiha et sous la présidence du Maire M. Thomas Moutame. Le secrétariat de cette réunion a été assuré par l'association Na Papa e Va'u ;
31. Sous le patronage parlementaire du sénateur Tuheiava, un **Atelier UNESCO du Patrimoine Mondial des Iles du Pacifique** a été organisé du 2 au 7 novembre 2009 à Maupiti, une première pour une collectivité ultramarine française ;
32. Un « **Plan d'Action Pacifique 2010-2015** » de l'UNESCO y a été développé pour être validé lors de la session 2010 du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO à Brasilia, Brésil : la Polynésie française s'est engagée à plusieurs actions identifiées et mesurables autour des 2 candidatures UNESCO polynésiennes précitées, et une **Déclaration sur la dimension culturelle de l'Océan** y a été adoptée à l'unanimité des 117 participants de cet Atelier, servant notamment d'appui à d'éventuelles candidatures transnationales dans le Pacifique ;
33. En début 2010, la composition du bureau exécutif de l'association Na Papa e Va'u à Opoa était renouvelée par consensus général, compte tenu de l'incompatibilité entre le mandat électif de son président-cofondateur et le **caractère apolitique** de cette organisation : M. Tuheiava et d'autres anciens membres devenaient alors « présidents d'honneur », c'est-à-dire ne participant ni ne figurant aux différents votes d'ordre financier et administratif du bureau exécutif et de l'assemblée générale.
34. En fin mai 2010, le dossier de candidature du marae Taputapuatea prenait le nom de *site Te Pô/Taputapuatea, Vallée de Opoa* et était pour la toute première fois inscrit sur la **liste indicative des biens français** à classer au Patrimoine mondial grâce au soutien du sénateur Tuheiava à Paris ainsi qu'au travail de coordination technique réalisé par le Ministère polynésien de la Culture et de l'Artisanat (MCA) ;
35. En septembre 2010, le dossier de candidature du site Te Pô/Taputapuatea, Vallée de Opoa était pré-sélectionné par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO parmi les sites français du Pacifique qui seraient intégrés dans le **dispositif de désignations en amont** pour la zone UNESCO-Pacifique (« *Upstream process of nomination* »), en tant que **site à vocation transnationale** ;

36. En décembre 2010, était signée une convention entre l'Etat et la Polynésie française relative au financement du recrutement d'un bureau d'études chargé de la **maîtrise d'ouvrage** dans le dossier de candidature UNESCO du site Taputapuataea ;
37. Début et courant 2011, était organisée puis lancée une **procédure d'appel à candidatures** en vue de la désignation d'un bureau d'études qui entrerait dans le cadre de la convention précitée ;
38. Début 2011 était également projetée l'organisation d'un **séminaire technique** piloté par l'association Na Papa e Va'u autour du rôle de la population locale concernée et du caractère transnational du dossier de candidature UNESCO du site Te Pô/Taputapuataea, Vallée de Opoa. Un accord de principe était trouvé avec le MCA pour un co-financement de moitié d'un tel séminaire par le Pays si la première moitié serait financée par l'Etat ;
39. Une fiche-projet était soumise à titre conservatoire en mars 2011, période-butoir des dossiers de financement du « Fonds Pacifique » auprès Secrétariat Permanent pour le Fonds Pacifique à Paris : courant mai 2011, une réponse favorable était donnée en faveur du projet de séminaire technique ;
40. La procédure de demande de subvention auprès du Pays via le MCA a donc pu débiter à partir de juin 2011, mais a connu du retard en raison d'une **consolidation comptable** des livres de l'association Na Papa e Va'u. En effet, la demande officielle de subvention de ladite association n'a été déposée au SCP que le 5 septembre 2011, ce qui, compte tenu des délais d'instruction incompressibles en la matière, était déjà très tardive par rapport aux premières dates prévues.
41. Prévu à l'origine au début du mois de novembre 2011, le séminaire technique de Na Papa e Va'u a finalement été repoussé à la semaine du 5 au 9 décembre 2011 pour les raisons ci-dessus évoquées ;
42. Les deux sources de financement du présent séminaire technique ont finalement pu être déclenchées de manière non-simultanée et avec un certain retard, en plus de certaines contraintes internes à l'association Na Papa e Va'u qui se sont régularisées à la veille dudit séminaire ;

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

43. Compte tenu de l'état d'avancement du dossier de candidature du site de Opoa tel que récapitulé ci-dessus, les 3 objectifs du séminaire technique étaient donc :
 - De **finaliser les contours du dossier technique** de nomination UNESCO du site ;
 - D'impliquer la **population locale concernée** dans la conception, la rédaction du dossier de nomination UNESCO ainsi que dans la gestion/valorisation du site;
 - De rechercher un accord autour d'une **candidature transnationale** entre le site de Opoa et d'autres sites culturels exceptionnels du grand Triangle polynésien (Aotearoa-NZ, Hawai'i, Cook Islands, etc.).

44. Ces objectifs ont été annoncés dès l'invitation officielle adressée aux invités (Cf. lettres d'invitation de l'association Na Papa e Va'u).
45. L'ensemble des délégations a parfaitement contribué à leur réalisation, sans réserve ni objection, tout en préservant l'intégrité morale, intellectuelle voire spirituelle du but de leurs présences respectives.

CEREMONIES ET PROTOCOLES TRADITIONNELS

46. Les différents protocoles culturels d'ouverture et de clôture du séminaire technique ont été conduits par l'association Na Papa e Va'u **sous la direction de M. Teina Tavaearii dit « Papa Marehau »**, président d'honneur et cofondateur de ladite association ;
47. Il avait été arrêté que chacun des invités et experts qui travaillerait et débattrait lors du séminaire technique sur le dossier de candidature UNESCO du site **devait, au préalable, « traverser » ces protocoles traditionnels** dont l'esprit remonte aux origines et à la fonction du site, afin qu'il/elle puisse s'imprégner de l'**esprit des lieux**.
48. Au-delà de leurs « fonctions révélatrices d'intentions », les protocoles traditionnels ainsi réalisés ont permis non seulement d'optimiser l'efficacité des travaux du séminaire technique par la création d'une **communion d'intérêts** autour du site de Opoa, mais aussi de laisser à chacun la **liberté de se faire un jugement propre** sur l'expérience personnelle ainsi vécue.
49. Un premier moment exceptionnel fût vécu **sur l'océan au milieu de la passe Te-Ava-mo'a de Opoa en face du domaine Te Pô**, lorsqu'accompagnée de deux pirogues à rame de type « vaa-ono » (pirogues à six rameurs), la pirogue principale contenant les délégations invitées au séminaire a été accueillie suivant un protocole culturel reproduit par l'association Na Papa e Va'u, ayant conduit la délégation hawaïenne à officier une cérémonie de *inuraa-àva* (breuvage sanctifié, à base de racines de la plante « 'ava » et d'eau de coco) en hommage à Ta'aroa, ancienne divinité polynésienne associée à l'Océan et créatrice de l'Univers polynésien. En retour, une prière fût offerte à cette même divinité ancienne ainsi qu'à l'entité gardienne de la passe afin de solliciter son approbation de « franchir » celle-ci et d'accueillir les délégations sur le site sacré *Te pô* sans encombre.
50. La cérémonie protocolaire a été jalonnée d'un moment exceptionnel et historique aux yeux d'une partie de la population locale de Opoa, et en présence des autorités locales (Maire de Taputapuata et Maire-délégué de Opoa, Tavana Hau des ISLV, Sénateur de la PF, représentants du MCA et du Ministère de l'Environnement), lorsqu'à l'arrivée par la mer des délégations sur le rivage de la pointe Matahiraiteraï du domaine Te Pô, un **geste coutumier de réconciliation** a été **publiquement accompli** par deux Chefs coutumiers, dont le Président, membres de la Chambre Royale des Iles Cook, par la voix commune de leur orateur désigné (ou *Tumu Korero*) ;
51. Ce geste coutumier a, pendant un bref moment, fait remonter tous les initiés aux origines de la séquence la plus sensible de l'histoire du site de Opoa, à savoir la rupture brutale du lien sacré autour de l'ancienne Alliance amicale *dite Hau Faatau Aroha* » entre les

chefferies insulaires du « Monde lumineux » (ou *Ao Tea*) et celles du « Monde sombre » (*Ao Uri*), dont l'ancienne frontière territoriale demeure matérialisée par le domaine Te Pô ;

52. Ce lien ainsi brisé avait causé un malaise très profond au sein de la population de Opoa, de Ra'iatea voire des Iles-sous-le-Vent toute entière. Car, un *tapu* (tabou, interdiction définitive frappée du sort, dont la violation était punie de mort) avait été prononcé lors du départ précipité des délégations des royaumes insulaires du « Monde lumineux », composées notamment des Iles Cook et de Aotearoa (NZ), proclament solennellement que ni elles ni leur descendances ne reviendraient sur ce lieu sacré pour toujours ;
53. Par un geste coutumier, ce sont deux personnalités les plus représentatives de la chefferie coutumière des Iles Cook, Tou Ariki (président réélu de la Chambre Royale des Iles Cook et chef traditionnel du district de Mitiaro) et Pa Ariki (reine du district Takitimu de l'île de Rarotonga) qui ont **sollicité la levée de l'ancien « tapu » à l'entrée du domaine Te Pô**, démarche qui fut acceptée par le maître de cérémonie, par les membres de l'association Na Papa e Va'u devant l'assistance de la population et des autorités locales présentes ;
54. Tel est résumé ci-dessus l'un des accomplissements culturels majeurs du séminaire.

DEROULEMENT DU SEMINAIRE : ATELIERS THEMATIQUES

55. L'animation du séminaire proprement dit a été assurée par l'un des Présidents d'honneur, co-fondateurs de l'association culturelle Na Papa e Va'u de Opoa, R. Ariihau Tuheiaiva, pendant toute la durée de l'événement.
56. Si l'ensemble du programme prévisionnel du séminaire technique a été bien structuré tant en jours qu'en horaires de travail, une certaine **souplesse** des débats ainsi qu'une marge d'adaptation en accord avec le principe du vote par consensus (« Pacific Way ») a été accordée au sein des différentes sessions.
57. Dès lors, et au lieu de s'astreindre à des débats techniques ou culturels fleuves au sein de chaque « section » du dossier-type de nomination UNESCO du site, tels que figurant à l'annexe 5 du document UNESCO officiel intitulé « Orientations générales destinées à la mise en œuvre de la Convention internationale de 1972 », les débats ont pris une tournure plus dynamique et plus participative/inclusive.
58. La première matinée de travail du mardi 6 décembre 2011 fut réservée à une série d'exposés oraux relatifs à :
- l'historique administrative du site Taputapuatea de Opoa et du projet UNESCO présenté par le SCP de la Polynésie française (Dr. Tamara Maric),
 - une approche culturelle du site Taputapuatea sous l'angle de Hawai'i, par le Centre d'Etudes Hawaïennes Kamakakuokalani de l'Université de Hawai'i-Manoa (Dr. Lilikala Kame'eleihiwa, PhD)
 - une approche archéologique du même site présentée par le Bishop Museum de Honolulu (Eric Komori),
 - puis une autre approche historico-culturelle du site Taputapuatea sous l'angle des Iles Cook (Ngarima George & Ngatuaine Maui), avant de terminer par une

présentation du rôle de la chefferie traditionnelle aux Iles Cook dans la préservation du patrimoine culturel (Tou Ariki).

59. Deux lettres de soutien au séminaire technique et plus généralement, à la démarche de préservation culturelle du site sacré de Opoa, ont été également lues au public présent lors du séminaire : celle de la **Polynesian Voyaging Society (PVS)** prise en la personne de son Président Nainoa Thompson, et celle de la **chefferie traditionnelle de l'aire coutumière Takitumu de l'île de Rarotonga** prise en la personne de sa reine Pa Ariki Upokotini Marie Obe, également présente au séminaire.
60. En début d'après-midi du même jour, une longue présentation était faite par l'animateur, en tant qu'ancien président de l'association culturelle Na Papa e Va'u et porteur du projet UNESCO au sein de la Jeune Chambre Economique de Tahiti de 2005 à 2006 : cette présentation a porté sur le **traitement des objections** en matière de candidatures UNESCO. Il a présenté ce thème en 2 volets, tout d'abord les différentes objections d'ordre général, puis celles qui ont été spécialement rencontrées dans le dossier de candidature UNESCO relatif au site sacré de Opoa.
61. Comme prévu, cette présentation a suscité un certain nombre de réactions auprès des participants et il a aussitôt été procédé à un **tour de table** afin que chaque participant présent s'exprime sur ses attentes au terme de ce séminaire, mais aussi sur laquelle/lesquelles des objections il souhaiterait s'attarder au cours de la semaine.
62. Un compte-rendu du tour de table est annexé au présent relevé de conclusions, pour information.
63. A partir ce premier travail par consensus, un certain nombre de thématiques a pu être identifiées par synthèse et regroupement des idées exprimées au cours de l'après-midi du 6 décembre 2011. Ces thématiques ont permis de constituer les 4 ateliers prévus pour le programme du lendemain.
64. Au second jour du séminaire, mercredi 7 décembre 2011, il a été procédé à la lecture et à l'approbation des 4 thématiques retenues pour cette journée ainsi que la matinée du lendemain, jeudi 8 décembre 2011 : (1) « **Valeur Universelle Exceptionnelle** », (2) « **connaissances immatérielles** », (3) « **recherches scientifiques complémentaires** » et (4) « **caractère transnational du site** » ;
65. 4 ateliers se sont donc formés à titre homogène, à l'exception de celui relatif aux « recherches scientifiques complémentaires » qui a très vite achevé ses travaux et vu ses participants rejoindre en tout ou en partie les 3 autres ateliers : il a en effet été diagnostiqué un besoin en terme d'**études toponymiques approfondies** autour du site sacré de Opoa, sur l'ensemble de la surface du bien à nommer sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, voire au sein des « aires Taputapuatea » ciblées dans une possible nomination transnationale. De même, il fût constaté qu'il restait une somme de travail très importante afin de documenter l'histoire du site, du point de vue purement archéologique. Enfin, des discussions furent engagées entre les agents du SCP et l'expert associé au Musée Bernice Bishop (Bishop Museum) de Honolulu, Hawai'i, afin d'unir les efforts de ces deux institutions et de pouvoir offrir une restitution archéologique la plus complète possible sur ce site, notamment à la population.
66. Au cours des travaux des 3 autres ateliers restants, se sont dégagées des problématiques quasiment similaires bien que les participants ne se soient absolument pas concertés :

d'une part, la **valeur universelle exceptionnelle** (VUE) du bien qui fera l'objet de la candidature UNESCO est intimement liée au « nom » retenu pour ledit bien (qui doit faire consensus mais qui doit aussi rejaillir au niveau universel/mondial), d'autre part, il paraît indispensable voire inévitable d'appuyer la dynamique de la VUE du bien et son **caractère transnational sur un nom qui fait résonance auprès des Pays voisins ciblés** mais aussi sur ce qui soude et consensualise le site auprès de la population locale concernée : son « **pari-pari fenua** » (déclinaison oratoire du paysage culturel associé des pics montagneux jusqu'à la passe dominante).

67. Autre événement exceptionnel durant la tenue d'un des 3 ateliers, l'un des anciens du Bureau de l'association Na Papa e Va'u chargé de cérémonies traditionnelles sur le Domaine Te Pô de Opoa, « Papa Marehau », a accepté de partager, sous la forme de deux enregistrements vidéos successifs, l'un en posture assise (en atelier) et l'autre en posture debout (en séance plénière), l'ensemble du *pari-pari fenua* du paysage culturel associé composant le bien à nommer à l'UNESCO, aux participants du séminaire.
68. Un DVD-Rom de cette séquence sera conservé en archives auprès de l'association Na Papa e Va'u et un autre pourra être archivé au fonds iconographique du Service de la Culture et du Patrimoine.
69. En séance plénière, le principe de **positionner le *pari-pari fenua* au cœur du dossier de candidature UNESCO du site de Opoa** a été retenu, cette résolution faisant en réalité **l'unanimité** des participants du séminaire, qu'ils soient locaux ou de l'extérieur, qui ont en été totalement satisfaits ;

MODIFICATION DU NOM DU BIEN A INSCRIRE :

70. Un autre point a été abordé en relation avec cette résolution du séminaire : **quel nom du bien doit-on retenir** pour identifier ce dossier de candidature UNESCO à vocation transnationale évidente ?
71. Cette séquence du séminaire, prévue pour être délicate à l'origine, a en réalité permis un très riche échange d'idées et de points de vue, grâce à la conduite des débats assurée par le GIE Océanide, et l'apport préalable du *pari-pari fenua* a été décisif ;
72. A l'unanimité des participants du séminaire, il a été décidé d'affranchir l'appellation du **bien à inscrire à l'UNESCO** de toute référence génératrice de crispations (termes « Te Pô », « sacré », etc.), et de ne retenir que sa symbolique culturelle et sa rayonnance historique : le **berceau de la civilisation polynésienne d'avant le Contact**. Ainsi, et suivant cette même unanimité, le nouveau nom du bien devient :

Te Marae Taputapuatea i Opoa, te Puna o te Ao Ma'ohi
(trad. : « le marae Taputapuatea d'Opoa, berceau de la civilisation polynésienne »).

73. Il est précisé toutefois que cette nouvelle appellation ne concerne que le **bien tel qu'il sera inscrit à l'UNESCO**, et ne remet absolument pas en question la sacralité des lieux ni ne doit être comprise comme un abandon des appellations originelles faisant partie intégrante de l'histoire du site : « Te Pô », etc.

74. La poursuite des travaux du séminaire a permis aussi d'identifier un autre volet important du site, dont l'origine est tirée de l'ancien proverbe toujours d'actualité :

**Hava'i fanauraa Atua,
Hava'i fanauraa Fenua,
Hava'i fanauraa Ari'i,
Hava'i fanauraa Taata.**

(trad. : « Hava'i, berceau des Dieux,
Hava'i, berceau de la Création,
Hava'i, berceau de la Royauté,
Hava'i, berceau de l'Humanité »).

75. Cet ancien proverbe polynésien est associé et intégré par consensus au dossier de candidature UNESCO du site.

NOMINATION DU CHEF DE PROJET :

76. Dans son allocution publique d'ouverture du séminaire le lundi 5 décembre 2011, Mme Chantal Tahiatia, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et de la Condition Féminine de la Polynésie française, ès-qualité de Vice-présidente du « Comité de pilotage » des 2 candidatures UNESCO suivant l'arrêté 1477/CM du 17 septembre 2009, a proposé la **candidature de M. Richard, Ariihau Tuheiava** aux membres du « Conseil d'Experts » présents au titre de **chef de projet** dans le dossier de candidature UNESCO du site Taputapuataea.
77. Cette proposition a été rappelée le jeudi 8 décembre 2011 au « Conseil d'experts » régulièrement réuni, et l'intéressé a été élu **chef de projet à l'unanimité des participants et experts présents, par vote à main levée**, pour une durée de trois années renouvelables et à titre strictement **bénévole**.
78. Une lettre ministérielle devra fixer les missions assignées au chef de projet et encadrer le caractère strictement **bénévole** de cette fonction.

VALIDATION DU BUREAU D'ETUDES :

79. Après un bref rappel du contexte dans lequel l'assistance à maîtrise d'œuvre du dossier de candidature UNESCO est financé, au moyen d'une convention signée le 3 décembre 2010 entre l'Etat et la PF, ainsi qu'un récapitulatif de la procédure d'appel à candidatures entreprise par le MCA, une **brève présentation du bureau d'études GIE Océanides** a été faite aux participants du séminaire ;
80. Nonobstant la désignation dudit bureau d'études par le MCA, un point d'honneur a été mis sur la question de la **légitimité in situ** du GIE Océanides et sur **l'acceptation, par**

consensus entre les membres du « Conseil d'experts », de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier de candidature UNESCO du site de Opoa.

81. L'aval du GIE Océanides est donc mis au **vote à main levée** de tous les participants présents : **à l'unanimité, ledit bureau d'études est validé** dans ses nouvelles fonctions, charge ensuite au MCA de formaliser les conditions de cette coopération technique suivant les termes du cahier des charges de l'appel à candidatures.

CANDIDATURE TRANSNATIONALE :

82. Les participants du séminaire technique Na Papa e Va'u ont aussi été amenés à évoquer et développer plus en détail la possibilité d'une **candidature transnationale** du site en question ;

83. Il s'agit en effet pour le site Taputapuatea de Opoa, Ra'iatea, d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO grâce au **dépôt d'une candidature nouvelle émanant d'un des Pays invités au séminaire**, ou grâce à une **jonction utile avec un ou plusieurs sites déjà inscrits** au Patrimoine mondial de Pays du grand Triangle Polynésien ;

84. Telle était la raison majeure de l'invitation de représentants d'un ou plusieurs autres Pays du grand Triangle Polynésien au séminaire ;

85. La Nouvelle-Zélande n'a pas pu répondre favorablement à l'invitation officielle au séminaire, en raison de la période électorale sensible qu'elle vient de traverser (fin novembre-début décembre 2011). Cela étant, certains leaders coutumiers ou représentants ont préalablement assuré qu'ils soutenaient la démarche transnationale.

86. Parmi lesdits Pays, seuls Hawai'i et les îles Cook ont donc pu répondre présents au séminaire technique.

87. Le principe d'une **candidature transnationale** autour du site Taputapuatea, représentant le 3^{ème} objectif du séminaire, a fait l'objet d'une **approche transversale** à travers chaque séquence du séminaire :

- A travers le protocole culturel d'ouverture du site ;
- A travers les exposés/présentations de Hawai'i et des Îles Cook en début de session technique ;
- A travers un atelier spécifique parmi ceux créés lors des sessions ;
- A travers l'élaboration d'un document appelé « **Memorandum of Understanding** » (MOU) en cours de sessions, et cosigné en fin de séminaire ;
- A travers le protocole culturel de clôture du séminaire et à l'occasion des remises finales de cadeaux ;

88. Certaines difficultés susceptibles d'être rencontrées en cas de candidature transnationale ont pu être soulevées clairement en séance plénière comme en ateliers :

- le rôle des **populations autochtones et leur degré de reconnaissance** en fonction des Pays concernés par cette transnationalité, suivant qu'ils aient ou non ratifié notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, etc... ;

- le niveau **d'expertise technique et de maturité politique** (au sein de l'UNESCO) du Pays porteur de la candidature transnationale ;
- les **enjeux politiques/diplomatiques** de cette transnationalité, face au **respect du calendrier du dossier de candidature polynésien** (prévu au cahier des charges de l'appel à candidatures du MCA) ;
- la nécessité **d'approfondir la consultation préalable des populations locales**, dans le prolongement du gros travail préalable déjà réalisé par l'association Na Papa e Va'u ;

89. La question du réalisme ou non de l'approche transnationale a pu être discutée en ateliers, sans toutefois qu'une décision finale n'ait pu être obtenue.

SIGNATURE D'UN *MEMORANDUM OF UNDERSTANDING* (MOU) :

90. Les participants au présent séminaire avaient reçu une première ébauche du *Memorandum of Understanding* ou Protocole d'Accord, juste après la réception de leur lettre d'invitation individuelle ;
91. L'objectif de ce MOU était de créer un **cadre de travail collectif et commun** entre les différents Pays susceptibles d'intégrer une candidature transnationale du site Taputapuatea (Hawai'i, Iles Cook et Aotearoa-NZ, France), par l'intermédiaire des représentants et leaders traditionnels idoines de chacun d'eux présents au séminaire, destiné à faciliter ladite approche et à leur servir de « mandat commun » auprès de leurs gouvernements respectifs dans le cadre d'un travail de lobbying futur ;
92. Ce MOU avait aussi pour but d'unifier les intentions de chacun des co-signataires autour du même projet et du même cadre de travail à partir de motifs partagés par ces derniers, de manière d'optimiser l'efficacité du travail à venir ;
93. A partir de ce document de travail préalable, un atelier a pu être constitué de représentants des différents Pays présents afin de finaliser le MOU final ;
94. Au démarrage des travaux de cet atelier ad hoc, l'association Na Papa e Va'u a reçu par email le courrier officiel de soutien du Grand Chef coutumier maori, Sir Ariki Tumu Te Heuheu, de la grande tribu Ngati Tuwharetoa de la région de Taupo (Aotearoa, NZ) en faveur de l'approche transnationale du dossier Taputapuatea. Ce courrier est en annexe du présent rapport ;
95. La signature du MOU final a pu avoir lieu avant la clôture de la dernière session du séminaire pour une partie des cosignataires (Pa Ariki) et, pour le reste, au terme du dîner de clôture qui s'est tenu dans la cantine du Lycée Hôtelier de Ra'iatea dans la commune d'Uturoa.
96. Certains cosignataires ont souhaité bénéficier d'une traduction du MOU en langue française (MCA, Mairie de Taputapuatea) et d'autres ont sollicité une signature différée

(MCA/Président de la PF, Ministre de l'Environnement, Sir Ariki Tumu Te Heuheu).
Copie dudit MOU est en annexe du présent rapport ;

SYNTHESE & CONCLUSIONS

97. L'organisation du séminaire technique Na Papa e Va'u a été une **belle réussite**, en dépit des **contraintes organisationnelles et budgétaires** rencontrées ;
98. Eu égard au report forcé des dates du séminaire, initialement prévu en début novembre 2011, il y a eu **peu de défections** par rapport à la liste prévisionnelle des invités au séminaire ;
99. La **mobilisation interne** au sein de l'association Na Papa e Va'u a été exemplaire, et elle s'est étendue à tout ou partie de la paroisse protestante de Avera et de Opoa (représentant la majorité de la population locale), outre la présence notable et appréciée de membres-directeurs de l'association des descendants de la famille royale Tamatoa des Iles-sous-le-Vent ;
100. Parmi les 3 objectifs dudit séminaire, un seul petit bémol est à relever : celui de la « mobilisation locale » qui ne s'est *a priori* pas faite ressentir tel que la plupart des autorités locales et certains invités l'espéraient.
101. La première explication provient du fait que les dates du séminaire technique ont dû être repoussées d'un mois, alors qu'une communication locale avait été assurée pour un événement en début novembre 2011.
102. D'autre part, et en réalité, l'appréciation de ce paramètre est plus complexe qu'il n'y paraît et **ne doit surtout pas se limiter à l'aspect quantitatif** ainsi qu'à la seule apparence d'une « foule » de personnes réunies d'une seule voix lors des travaux du séminaire, ce qui serait méconnaître les **spécificités locales** (sélectivité, timidité, communautarisme local, etc.) : il faut davantage observer une **mobilisation à caractère opérationnel diluée à chaque échelon organisationnel** de l'événement (animation, logistique, cérémonies, repas, etc.) comme la marque et le signe d'un soutien au projet UNESCO global ;
103. S'agissant de l'objectif relatif à la « finalisation du dossier UNESCO » du site Taputapuataea, la barre avait été mise suffisamment haute pour que les invités et participants au séminaire soient concentrés sur les travaux et leurs résultats. Dès lors, il était déjà permis de penser que ce n'était **pas l'ensemble du dossier** d'inscription UNESCO qui serait rédigé en tant que tel au terme du séminaire, en revanche il était prévu que la quasi-totalité des **points sensibles du dossier technique** seraient abordés ou évoqués pour être traités : candidature transnationale, calendrier de travail scientifique, nom du bien, approche autochtone du dossier et consultation locale, valeur universelle exceptionnelle, nomination du chef de projet, nomination du Bureau d'études, etc.
104. Sur ces derniers aspects, il sera observé que le séminaire technique a été d'une **très grande utilité** et a permis le traitement efficace de la quasi-totalité des points ci-dessus, à l'exception des volets « valorisation du site » et « plan de gestion du site ».

qui relèvent davantage de la compétence du « Comité de Gestion », sous la présidence du Maire de la commune de Taputapuatea, prévu à l'arrêté CM de septembre 2009 ;

105. Enfin, sur la recherche d'opportunités d'**inscription transnationale**, le séminaire aura permis non pas de valider politiquement le principe d'un dossier de candidature de ce type avec tel ou tel Pays du grand Triangle Polynésien représenté lors des travaux, mais il a toutefois permis d'une part, de balayer les grandes problématiques rencontrées dans ce cadre, d'autre part, de **recueillir la volonté des leaders culturels ou coutumiers** desdits Pays de collaborer en ce sens (sans empiéter sur les compétences de leurs gouvernements respectifs) et enfin, d'incorporer au débat de **thématiques transnationales communes** qui dépassent le simple cadre d'un dossier UNESCO polynésien (éducation, bien-être, développement durable, etc.) ;
106. Ainsi, la signature d'un **Protocole d'Accord** (*Memorandum of Understanding*) créant un cadre de travail commun entre les cosignataires du document destiné à faciliter et à soutenir une **candidature UNESCO à caractère transnational autour du dossier polynésien du site Taputapuatea** est une **avancée significative**, qu'il marque une volonté formelle en ce sens (qui dépasse le stade de la simple analyse/réflexion) et donne **mandat formel** à chacun de ses cosignataires pour s'exprimer auprès de son gouvernement respectif en vue de la transnationalité recherchée ;
107. Le séminaire technique a permis de valider réglementairement la question de la **nomination du chef de projet du dossier UNESCO** du site Taputapuatea (Richard, Ariihau TUHEIAVA), de même que d'**entériner la désignation du bureau d'études** chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le même dossier (GIE Océanides) ;
108. Sur le fond du dossier UNESCO, le séminaire technique a aussi permis de valider plusieurs points majeurs et déterminants : le choix du nouveau **nom du bien** à inscrire, la (re)définition de la **valeur universelle exceptionnelle**, le choix du **paripari-fenua de Opoa** comme noyau central du dossier, la révision probable du **calendrier de travail** (cahier des charges), etc.
109. Enfin, d'un point de vue sociologique et historique, outre le fait qu'il s'agisse du premier séminaire régional de ce type organisé à Ra'iatea autour des aspects culturels et techniques du site sacré Taputapuatea, il est permis de conserver tout de même en mémoire l'accomplissement d'un **événement historique** (aux yeux de l'association Na Papa e Va'u et de tout ou partie de la population locale) pour l'île de Ra'iatea et les Iles-sous-le-Vent : celui d'une **réconciliation coutumière demandée** par deux **représentants royaux** de la communauté locale des Iles Cook (Chambre Royale des Iles Cook et Ngati Takitumu) en mémoire de la rupture de l'ancienne « Alliance amicale » (*Hau Faatau-aroha*) ;

Pour le Bureau de l'association Na Papa e Va'u
Le Président, M. Guy Tauatiti

Association NĀ PAPA E VA'U
BP : 1238 UTUROA - 98735 RAIATEA
Siège : OPOA PK 30 Côté Mer
N° TAHITI : 801308

